

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article1667>



Convention avec le Muséum national d'Histoire naturelle

- Espace Presse / Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 5 mars 2014

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Signature d'une convention cadre de partenariat au profit de la biodiversité entre le MNHN et l'ONCFS

Faisant suite à une collaboration de plus de 30 ans, le Muséum national d'Histoire naturelle et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ont signé une convention cadre de partenariat, lundi 3 mars 2014.

Les deux établissements, qui travaillent déjà ensemble dans de nombreux domaines tels que le suivi et la recherche sur les oiseaux (par le baguage notamment), sur l'état de conservation des espèces animales, des espèces exotiques envahissantes ou des expertises spécialisées sur la faune sauvage), souhaitent préciser et conforter leurs actions communes au profit de la biodiversité et de sa gestion durable en France métropolitaine et des outre-mer comme à l'international.

Une première convention signée dans les années 1970 entre le Muséum, le CNRS, l'ONCFS et le ministère de l'Environnement avait abouti à la création du Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux, héritier du Centre de recherche sur la migration des mammifères et des oiseaux créé à la fin des années 1950.

Aujourd'hui, par le biais de cette nouvelle convention cadre, l'ONCFS et le Muséum renforcent leur partenariat. Ils souhaitent se mettre en capacité à répondre à des appels à projet de recherche, à faciliter l'échange de stagiaires et de chercheurs, à fluidifier la circulation de l'information, et à contribuer à une sensibilisation à la défense de la biodiversité. Cette collaboration s'inscrit directement dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.



Quatre thèmes majeurs sont visés par cette convention

1. **l'acquisition et la diffusion des connaissances, le développement de l'expertise et de la recherche.** Parmi les actions les plus remarquables, il convient de citer le suivi de populations d'oiseaux. Les deux organismes collaborent en effet étroitement sur les efforts de baguage de nombreuses espèces, en particulier les oiseaux migrateurs. En complément, chaque institution anime un réseau de points d'écoute permettant d'estimer les tendances d'effectifs pour un certain nombre d'espèces d'oiseaux de passage notamment (Suivi temporel des oiseaux communs par points d'écoute, appelé STOC EPS pour le Muséum et réseau « Oiseaux de passage » pour l'ONCFS). Par ailleurs, cette convention vise également à rendre disponibles les données concernant la faune au sein de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).
2. **la diffusion des connaissances et les actions pédagogiques** vers les scientifiques, les collectivités, les entreprises, le grand public y compris le transfert de connaissances par le biais de formations adaptées entre services et la mise en place de liens documentaires
3. **les actions européennes et internationales** : les travaux d'expertise et d'évaluation conduits conjointement pourront être valorisés dans les productions à venir de la récente plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services éco systémiques.
4. **la coopération sur la CITES dans le domaine de la lutte contre le trafic des espèces protégées** : formation à l'identification des spécimens CITES, datation des spécimens saisis, placement.